



Droits et Devoirs des Parents

En tant que parents de jeunes joueurs...

Nous faisons bénéficier notre enfant de toutes les prestations proposées par Association Sportive Touvet Terrasse 38, à savoir :

- l'encadrement par des éducateurs et dirigeants diplômés et régulièrement formés.
-
- - l'apprentissage du football sur le plan technique, tactique et collectif.
-
- - l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité par l'intermédiaire de cette activité sportive.
-
- - le droit de participer aux séances d'entraînement hebdomadaires en extérieur et en salle.
-
- - le droit de participer aux compétitions proposées par le club, en bénéficiant du covoiturage mis en place lors de chaque déplacement.
-
- - la mise à disposition d'un pack de matériel sportif au début de la saison afin que tous les enfants jouent sous les mêmes couleurs.
-
- Nous avons le droit d'assister librement à tous les matchs de compétition (championnat, coupe, tournois), à domicile comme à l'extérieur, et d'encourager notre équipe.
-
- Nous pouvons rencontrer les éducateurs et dirigeants de l'équipe pour dialoguer et demander des précisions.
-
- Nous avons la possibilité de nous exprimer et de soumettre nos propositions lors de l'assemblée générale annuelle du club qui se tient en fin de saison.
-

Mais nous avons également des devoirs...

- Nous devons payer la cotisation annuelle de notre enfant.
- Afin qu'il progresse dans les meilleures conditions, nous devons encourager notre enfant à être assidu aux entraînements et aux matchs.
-
- Nous faisons le nécessaire pour que notre enfant soit ponctuel et arrive à l'heure pour les entraînements comme pour les matchs à domicile ou à l'extérieur, en cas d'absence aux entraînements et surtout aux matchs, nous devons informer rapidement le responsable de l'équipe.

- Lors des déplacements à l'extérieur, nous devons être présents au moment du rendez-vous afin de nous assurer que le covoiturage mis en place par les responsables permettra à tous les enfants d'aller et revenir dans de bonnes conditions de sécurité.
-
- Si nous décidons de nous rendre directement sur le lieu de match à l'extérieur, nous devons en informer le dirigeant afin qu'on ne nous attende pas au lieu de rendez-vous.
-
- Au bord du terrain lorsque nous assistons aux entraînements ou aux matchs, nous restons à notre place de parents, sans intervenir auprès des joueurs à la place des éducateurs et dirigeants : notre rôle essentiel est d'encourager, en restant toujours respectueux des règles, des joueurs, de l'arbitre et des adversaires.
-
- Nous participons aux moments de convivialité mis en place à la fin de chaque match à domicile :
-
 - -en confectionnant un gâteau lorsque le dirigeant l'a demandé.
-
 - -en aidant les responsables à mettre en place les tables, proposer le buffet et les boissons à nos joueurs et nos adversaires, et éventuellement ranger et nettoyer.